

Les loyers sont beaucoup trop élevés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): - **(1936)**

Heft 46

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-733876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les loyers sont beaucoup trop élevés

Inutile de le répéter dans les restaurants, autour des cafés-crème; inutile de se lamenter toujours en vain: l'heure est aux gens d'action. N'y a-t-il pas un moyen simple et effectif de faire cesser le scandale des loyers trop onéreux pour la désastreuse situation actuelle de la cinématographie suisse? Telle est la question que chacun doit se poser et chercher à résoudre.

C'est ce que nous avons fait, chers lecteurs. Aussi nous permettons-nous d'attirer votre bienveillante attention sur les lignes suivantes.

Dans les cartons de l'Administration fédérale sonolue une requête de limitation du nombre des cinémas.

Dans un pays à régime autoritaire, une question aussi grave aurait été résolue en moins d'un mois, car il s'agit de l'existence menacée de nombreux citoyens qui risquent de se trouver, par suite de mesures trop tardives, à la rue, au chômage, et par là réduits aux secours des contribuables, que nous sommes tous. Seulement, avec notre bonne démocratie, toute requête se trouve mise à l'étude, passant de commission en commission, de fonctionnaire en fonctionnaire, et quand chacun a songé à émettre son opinion, il y a bien des chances que le malade soit mort. C'est pourquoi les associations cinématographiques suisses, estimant que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, ont pratiquement résolu le problème. Grâce à une entente réciproque entre loueurs et exploitants, il est quasi impossible à un nouveau cinéma de s'ouvrir.

Atteinte à la liberté du commerce? Peut-être; mais surtout arrêté total des projets insensés de gens désireux de manger rapidement leurs économies, à moins qu'ils ne ruinent purement et simplement des commanditaires naïfs. Limitation de la liberté de se lancer dans des aventures insensées portant finalement préjudice à la collectivité.

Cette limitation des cinémas par manque de films est certainement de loin le meilleur des succès de la convention, si imparfaite dans d'autres domaines.

Et alors, chers lecteurs, ne serait-il pas possible d'obtenir le même résultat dans la question des loyers trop élevés. Pourquoi les loueurs ne décideraient-ils pas, en collaboration avec les directeurs de cinémas, de refuser toute livraison de films à une salle dont le loyer dépasserait un certain pourcentage. Ce serait très normal de voir les loueurs, auxquels on reproche toujours d'exiger un prix trop élevé pour leur film, qui est pourtant la nourriture essentielle de toute exploitation, secourir le directeur de cinéma pressuré par un propriétaire ne voulant pas adapter ses prétentions au nouvel état de la cinématographie.

Depuis des années, et surtout depuis des mois, la situation s'aggrave sans cesse pour les cinémas. Victime de la crise, le public diminue de plus en plus, et pourtant M. «Proprio» entend toucher les mêmes gros loyers, établis souvent lors des temps bénis de l'art muet.

Alors, qui doit se serrer la ceinture? Est-ce le directeur, déjà réduit à la portion minimum? Est-ce l'employé, dont les salaires de misère constituent souvent une véritable honte? Est-ce le loueur, comme chacun le souhaite?

Non, Messieurs, ce doit être en tout premier lieu celui qui est le plus inactif, celui qui a le moins de soucis, celui qui a toujours bénéficié jusqu'à ce jour d'un étonnant privilège.

Donc, en résumé, après la limitation des salles si brillamment réalisée, il importe, par le même procédé, si auparavant la franchise et loyale explication des faits ne suffit pas, d'obtenir des propriétaires une adaptation plus régulière à l'état actuel de la cinématographie. Il semblerait a priori que ces Messieurs auraient tout intérêt à venir eux-mêmes et de leur propre gré aux secours de leurs locataires de plus en plus embourbés. Sinon, c'est aux loueurs, auxquels on demande toujours des réductions aux contrats librement consentis, à venir mettre un peu d'ordre et d'équité dans ce magnifique désordre.

Est-ce normal ???

Un loueur de films régulièrement inscrit à l'Association des loueurs possède un magnifique documentaire sur le ski. Il aurait l'occasion de le louer à de nombreux ski-clubs qui, sans cesse, le lui demandent. Quoi qu'il paie régulièrement ses cotisations à son Association, l'A.C.S.R. lui défend de faire des affaires avec son film, car les ski-clubs ne font pas partie de l'Association des directeurs de salle. Jusque là, tout semble régulier. Mais voici qu'un non-loueur achète une copie du dit documentaire et le loue librement aux ski-clubs et salles paroissiales. Résultat: les cinémas ont malgré tout la concurrence des non-membres. Mais le loueur, membre de l'Association, se trouve être le dindon de la farce. N'y aurait-il pas lieu d'y remédier?

Il y a même encore mieux. Le directeur de cinéma régulièrement affilié à l'A.C.S.R. serait d'accord d'organiser les représentations pour les ski-clubs. Seulement l'A.C.S.R. lui demande de telles cotisations, qu'il se trouve en situation très inférieure au nouveau venu, qui se moque fort de toutes les associations et qui gagnera de l'argent, aux dépens des membres réguliers.

Il sera bon, en une période aussi critique, d'éviter de laisser subsister de pareilles anomalies. Tant les membres de l'Association des loueurs que ceux de l'A.C.S.R. doivent être soutenus et non pas brimés inutilement.

Ici... là... et ailleurs

— Si les spectateurs se font rares au Colisée, le petit cinéma de La Sallaz sur Lausanne, les directeurs, par contre, se succèdent à une rapidité vertigineuse. Avant-hier c'était M. Fumanti, hier l'on certifiât que M. Weibel avait une patente et aujourd'hui voici M. Morel qui annonce la réouverture. De quoi demain sera-t-il fait? Il semble en tous cas que la Roche Tarpéienne est bien près du C.ollisée!

— «Errare humanum est...» La municipalité de Zurich vient d'envoyer auprès de M. Etter, chef du Département fédéral de l'intérieur, une délégation de quatre personnes, pour lui exposer les raisons en faveur de l'installation à Zurich d'un studio suisse de films sonores. Cette délégation comprend MM. Gschwand et Kunz, membres de la municipalité, M. Spühler, chef de l'Office municipal du travail, M. Meyer, directeur de la Tonfilm A. G. La délégation a fait valoir que toutes les conditions sont remplies pour l'établissement du studio à Zurich. M. Etter examinera les explications qui lui ont été données.

— M. Euglistaler, directeur du cinéma Métropole, à Lausanne, nous informe qu'il est seul compétent pour la programmation, ceci pour couper court à certains bruits dont nous nous étions fait l'écho dans notre dernier numéro.

— Tandis que Carl Laemmle séjournerait à Lucerne, la grande star Marlène Dietrich vient de passer quelques jours à Lausanne pour chercher un bon pensionnat pour sa fille. Elle était accompagnée de sa mère et de son mari, le Dr Stober.

— Enfin le Studio 10 de Lausanne va rouvrir ses portes sous une direction sérieuse. En effet, cette salle a été reprise par M. Etienne, de Bienne, le propriétaire de la Pad-Film. M. C. Dillon sera directeur et aura la pénible tâche de remonter le courant. Espérons que la coquette salle de Bel-Air retrouvera la vogue qu'elle avait il y a quelques années.

— Le Royal-Biograph de Lausanne va se transférer, ces jours prochains, à la rue St-Laurent et deviendra le Bio. Il semble que M. Kech va connaître à nouveau le succès avec sa bonbonnière remplaçant la salle la moins moderne de la

ville, qui connut la grande vogue il y a environ vingt ans.

— Le Capitole de Lausanne a fait des salles comblées avec «La marraine de Charley», l'un des meilleurs films de Lucien Baroux.

— Les Distributeurs Français S. A. tiennent à préciser, afin d'éviter toute confusion, que leur film «Pasteur» conçu, réalisé et interprété par Sacha Guitry, n'a rien de commun avec le film américain «La vie de Louis Pasteur».

— Le «Comptoir Suisse», à Lausanne, ouvre ses portes le 12 septembre. Bonne nouvelle pour les cinégraphistes, qui comptent parmi les plus fervents visiteurs.

La censure...

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique:

Actualités cinématographiques et films de propagande politique

Il est arrivé à diverses reprises que des manifestations se sont produites dans des cinémas au moment de la projection des journaux d'actualités. Afin d'éviter des incidents plus graves, nous invitons très sérieusement les directeurs de salles à soumettre d'eux-mêmes les actualités à un contrôle préalable et à refuser de leur propre chef les films qui risquent d'avoir une répercussion sur l'ordre public, ou à y effectuer les coupures qui s'imposent. Nous vous rappelons que les directeurs d'établissements sont responsables de leurs programmes et que si des scènes de désordre devaient se produire dans une salle, nous n'hésiterions pas à prendre des mesures contre la direction de l'établissement. En cas de doute, il y aura lieu de requérir l'avis de la Commission cantonale de contrôle.

Les autorités communales sont invitées de leur côté à exercer le même contrôle et à prendre les mesures qu'elles jugeront nécessaires. Le Département se réserve en outre d'intervenir en tout temps.

En ce qui concerne les films de propagande politique étrangère, quelle que soit leur tendance, ils ne sont, en principe, pas autorisés sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département.

Se référant au préavis de la Commission cantonale de contrôle, le Département de justice et police décide: 1. le film de terreur, d'origine américaine, intitulé: **Le mort qui marche**, est autorisé dans le canton de Vaud aux conditions ci-après:

- l'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus;
- mention devra figurer dans la publicité (annonces, communiqués, etc.) et à l'entrée de la salle, de la phrase: «Le film est à déconseiller aux personnes nerveuses et impressionnables»;
- un contrôle sera exercé à l'entrée de la salle en vue de la stricte application de l'interdiction.

L'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus, à l'égard des films suivants: Ils étaient trois, Maria de la nuit, Les petites alliées, Trois jours de perm.

Les films ci-après ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision préalable du Département: Ceux du Kolkoz, film russe; Le chemin du bonheur, film russe; Club de femmes, film français; La fille de Dracula, film d'épouvante; Guerre au crime, film de gangsters; La jeunesse de Maxime, film russe; Les mystères du sexe, film allemand; Sa première anguille, film de gangsters; Quatre de l'espionnage, film anglais; Sibiriakoff, film russe; Tchapatow, film russe; La vérité sur l'Italie, film de propagande.

Le chef du Département: BAUP.

Une production qui s'impose

LA SOCIÉTÉ DES FILMS

P A D

présente

La Rosière des Halles

avec Pierre Laquey, Paulette Dubost, Alice Field, Madeleine Guitty, Raymond Cordy.

Marchand d'amour

avec Jean Galland, Françoise Rosay, etc. etc.

Debout là-dedans

avec BACH Son meilleur film

Lune de Miel

avec Albert Préjean, Charpin, Milly Matis, Jeannine Mérey, Raymond Cordy, etc. etc.

BACH détective

2 HEURES DE FOU - RIRE

L'appel du silence

Le grand film de l'année fait par la volonté de 100.000 Français. Un chef-d'œuvre.

La tentation

Un grand film français, avec Mario Belli, Henri Rolland, Serval.

Une poule sur un mur

Un film très gai et plein d'esprit, avec Jules Berry, Laquey, Christiane Delgue, Monique Roland, etc., etc.

Le crime de M. Pegotte

avec Jules Berry, Suzy Prim, Raymond Cordy, etc. etc. De la gaieté, de l'esprit.

PROGRAMMES GRAND-GUIGNOL :

La main de singe

Production R. K. O. Film-Union

La dame du dessus

Production française

L' fantôme de Creswood

Production R. K. O. Film-Union

Plaisir défendu

Production française

13 FILMS • 13 SUCCÈS

P A D

LAUSANNE